

Commission de services régionaux 11  
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement « CRRA »

Procès-verbal de la séance 20-04 « le mardi le 28 avril 2020 à 17h 00 »  
Par Zoom Web Conferencing et diffusion sur l'internet

---

**MEMBRES PRÉSENTS** : Tom Nisbet, Bernie Hoganson, Paul Milburn, Bobbi Hartt, Blaine Nason, Mike Chamberlain, Eldon Hunter, Susan Jonah, Brian Toole

**MEMBRES ABSENT** : Peter Morrison, Peter Corey

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Robin Canavan, agente d'aménagement; Ashley Brown, agente d'aménagement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par S. Jonah; Appuyée par P. Milburn

**PROPOSITION** : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par P. Milburn; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : « Que le procès-verbal de la séance 20-02 soit approuvé comme présenté ».

Proposition Adopté

### 3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

**4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT** : Stephen McAlinden a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour le mois de février et mars 2020.

### 5. AFFAIRES NOUVELLES :

**Point 20-04-05:**

Demandeur : Linda Chessie

Lotissement Linda Chessie 2020-1

Considération de la création de deux lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par S. Jonah

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le*

*lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de vingt mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Linda Chessie No. 2020-1 » sous réserve :

- a) le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé;
- b) un accord de droit de passage pour traverser les NIPs 75481028 et 75414573 est présentés avec le plan final de lotissement; et
- c) un contrat avec le communauté rurale de Hanwell pour le terrain d'utilité publique avant d'estamper le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

**Point 20-04-06:**

Demandeur : Razen Realty Ltd.

Lotissement Liberty Estates– Phase 5

Considération de la recommandation de l'extension d'une rue publique au ministre des transports et de l'Infrastructure pour son assentiment.

Considération d'une dérogation d'îlot d'un bloc.

Considération des dérogations dans la largeur des lots.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; paragraphe 87(2)(a) – *loi sur l'urbanisme*; et paragraphe 55(1)(b) – *loi sur l'urbanisme* :

1. recommande le prolongement d'une rue publique au ministre des Transports et Infrastructure pour son assentiment, sous réserve :
  - a) le plan final de lotissement portant un avis de qualité de l'eau pour l'arsenic;
  - b) la zone tampon de trente mètres de la zone humide soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau »; et,
2. approuve la dérogation suivante de la longueur d'îlot :
  - a) une dérogation de 844 mètres dans la longueur d'îlot pour créer la rue Freedom sur le côté ouest d'une longueur de 1084 mètres entre Allegiance Row et l'extrémité de Freedom Street; et,
3. approuve les dérogations suivantes dans la largeur des lots:
  - a) une dérogation de 2 mètres dans la largeur des lots 2019-17 et 2019-19 chacun d'une largeur de 52 mètres.

Proposition Adopté

**Point 20-04-07:**

Demandeur : Razen Realty Ltd.

Lotissement Liberty Estates – Phase 5

Considération de la création de dix lots sur un droit-de-chemin privé.

Considération des dérogations dans la largeur des lots.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par B. Nason

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* et paragraphe 55(1)(b) – *loi sur l'urbanisme* approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Liberty Estates Subdivision Phase 5 » sous réserve :

1. le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
2. le droit-de-chemin privé à être conçu et construit à rencontre les normes exposées dans la publication préparée par le ministère des Transports et de l'Infrastructure intitulé « Guide des normes minimales pour la construction de chemins et de rues de lotissement » pour s'assurer la mise en page et les exigences de drainage devront respecter ces normes afin d'assurer que la rue proposée peut être acceptée par la province dans l'avenir comme une rue publique;
3. la conception des routes étant préparée par un ingénieur autorisé à pratiquer dans la province de Nouveau-Brunswick;
4. la conception des routes étant certifiée par l'ingénieur professionnel susmentionné avant l'estampage du plan final;
5. le plan final de lotissement portant un avis de qualité de l'eau pour l'arsenic; et,
6. la zone tampon de 30 mètres des terres humides soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au *Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau* ».

Proposition Adopté

**Point 20-04-08:**

Demandeur : Bevel Cut Ventures Ltd.

Lotissement Bevel Cut Ventures Ltd. 2020-1

Considération de la création de huit lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par B. Toole

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 15 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Bevel Cut Ventures Ltd. 2020-1 » sous réserve :

- a) le droit-de-chemin privé étant indiquée comme faisant partie du reste;
- b) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- c) la zone tampon de 30 mètres de terre humide et South Oromocto Lake soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au *Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau* ».

Proposition Adopté

**Point 20-04-09:**

Demandeur : Dennis Allen

Lotissement Dennis Allen 2020-1

Considération de la création d'un lot et un reste sur un droit-de- chemin privé

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*, approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Dennis Allen 2020-1 » sous réserve :

- a) une accord de droit de passage pour traverser le NIP 75402586 est présenté avec le plan final de lotissement;
- b) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- c) la zone tampon de 30 mètres de terre humide et Penniac Stream soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au *Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau* ».

Proposition Adopté

**Point 20-04-10:**

Demandeur : Slocum's Fresh Farm Produce

Lotissement Chatham Biotec Ltd.

Considération de la création d'un reste sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par E. Hunter

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*, approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Chatham Biotec Ltd. » sous réserve le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé ».

Proposition Adopté

**Point 20-04-11:**

Demandeur : Nikki Price

Lotissement Westview

Considération de la création de six lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*, approuve un droit-de-chemin privé de 30 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Westview 2020-1 » sous réserve :

- a) le droit-de-chemin privé étant indiquée comme faisant partie du reste;
- b) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- c) le droit-de-chemin privé à être conçu et construit à rencontre les normes exposées dans la publication préparée par le ministère des Transports et de l'Infrastructure intitulé « Guide des normes minimales pour la construction de chemins et de rues de lotissement » pour s'assurer la mise en page et les exigences de drainage devront respecter ces normes afin d'assurer que la rue proposée peut être acceptée par la province dans l'avenir comme une rue publique;
- d) la conception des routes étant préparée par un ingénieur autorisé à pratiquer dans la province de Nouveau-Brunswick;

- e) la conception des routes étant certifiée par l'ingénieur professionnel susmentionné avant l'estampage du plan final;
- f) la zone tampon de 30 mètres des cours d'eau soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au *Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau* ».
- g) une évaluation complète de l'approvisionnement en eau doit être réalisée et des conclusions favorables au développement.

Proposition Adopté

**Point 20-04-12:**

Demandeur : Department of Environment and Local Government

Withers - Rezonage

Recommandation concernant la modification proposée aux rezonages des terres de la zone résidentielle 1 - zone «R-1» à la zone d'établissements communautaires – zone «EC» dans le règlement sur le plan rural du secteur d'aménagement de la paroisse de New Maryland.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par E. Hunter

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 recommande au ministre d'adopter la modification proposée.

Proposition Adopté

**Point 20-04-13 – WALK-ON:**

Demandeur : Village de Fredericton Junction

Village de Fredericton Junction – Règlement sur le plan rural # 2020-01  
Proposition de modification du plan rural du village de Fredericton Junction.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par B. Hoganson

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 recommande que le conseil du village de Fredericton Junction adopte le règlement # 2020-01 tel que proposé.

Proposition Adopté

**6. AJOURNEMENT**

Proposée par S. Jonah

**PROPOSITION** : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 50. »

Proposition Adoptée

---

Tom Nisbet, Président

---

Mary Stone, Secrétaire de séance